

Nombre de délégués élus au Bureau : 14
Délégués présents : 10
Absents : 4

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 26 novembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 3 décembre 2015

* * *
* * *
* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte

Avis sur le projet de PLU de la Commune de Laquenexy

La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme consultée,
Le Bureau,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-8, L. 123-9, L. 110, L. 121-1,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 12 juin 2014 donnant délégation au Bureau pour formuler un avis sur les projets de PLU,

VU la délibération du Comité syndical du SCoTAM en date du 8 juillet 2008 demandant, aux communes incluses dans le périmètre du SCoTAM, à être consulté lors de l'élaboration et des révisions de leur PLU,

VU la délibération du Bureau en date du 22 septembre 2015 relative au 1^{er} projet de PLU arrêté de la Commune de Laquenexy,

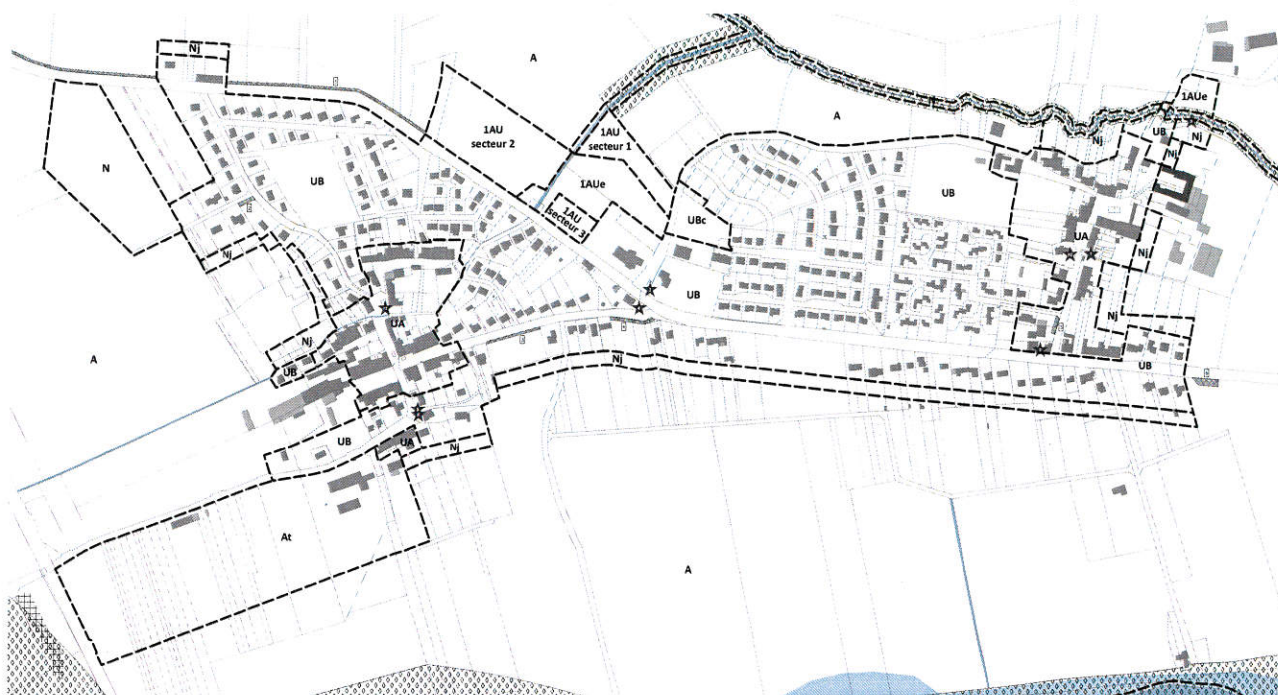
VU le 2^{ème} projet de PLU arrêté de la Commune de Laquenexy, en date du 15 octobre 2015 et réceptionné au siège du Syndicat Mixte du SCoTAM le 21 octobre 2015,

CONSTATANT que la Commune de LAQUENEXY a pris en compte les différentes demandes du Bureau délibérant du Syndicat Mixte du SCoTAM dans le cadre du nouvel arrêt du PLU,

SOULIGNE que le nouveau projet répond avec cohérence aux différentes orientations du SCoTAM,

EMET un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de LAQUENEXY.

Règlement graphique - zoom sur le village - Octobre 2015



Pour extrait conforme
Metz le 07 DEC. 2015
Le Président



Henri HASSER